

**DELIBERATION N° 18-058**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : CRAC ZA CHAMP PERROUD  
2017**

**Date de la convocation : 18 juin 2018**

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Votants : 34</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 6</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Bertrand PICHON MARTIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <p>Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD ; Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Jean Paul CLARET à Suzy REY ; Céline BOURSIER à Bertrand PICHON MARTIN</p>
--	---

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de CHAMP PERROUD à Entre Deux Guiers confiée à TERRITOIRE 38, ce dernier doit nous présenter chaque année le Compte rendu annuel d'activité.

**CONSIDERANT** le CRAC 2017 en annexe. Le contenu de ce document est précisé dans l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme repris dans l'article L1523-3 du CGCT. Il doit faire l'objet d'un vote en conseil communautaire.

**CONSIDERANT** la présentation du compte-rendu par le Vice-président,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

- **VALIDE** la présentation du CRAC de la ZA Champ Perroud, pour l'année 2017, en séance.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 28 juin 2018,

Le Président,

Denis SEJOURNE.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018  
Reçu en préfecture le 05/07/2018  
Affiché le 13/07/2018  
ID : 038-200040111-20180628-18058-DE

# PROJET



**ZA DE CHAMP PERROUD**  
**Sur la commune d'ENTRE DEUX GUIERS**

**Compte Rendu Annuel**  
**à la Collectivité**  
**(C.R.A.C.)**

**Exercice 2017**

## SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET HISTORIQUE DE L'OPERATION .....	4
2	ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION .....	8
3	BILAN FINANCIER ET PLAN DE TRESORERIE .....	11
	ANNEXES.....	16

### ANNEXES

- 1- Périmètre de la concession et du permis d'aménager
- 2- Plan et état des acquisitions
- 3- Plan et état des cessions
- 4- Plan des travaux d'équipements publics
- 5- Bilan et Plan de trésorerie

## PREAMBULE

Le présent document est élaboré conformément aux articles L300-1, L300-4 et L300-5 du code de l'urbanisme et à l'article 31 du contrat de concession établi entre TERRITOIRES 38 et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, afin de permettre au concédant d'exercer son droit de contrôle.

Il comporte :

- le compte-rendu financier annuel faisant état de l'activité et des résultats de l'année écoulée.
- le bilan prévisionnel.

La collectivité a validé le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.) 2016 lors d'une délibération le 22 novembre 2017

# 1 CONTEXTE ET HISTORIQUE DE L'OPERATION

## 1.1 Rappel du Contexte et enjeux du projet d'aménagement

L'opération d'aménagement de Champ Perroud a pour objet d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques sur la Commune d'Entre-Deux-Guiers.

Ainsi, la Communauté de Communes souhaite procéder à l'extension de la zone commerciale existante sur la commune d'Entre Deux Guiers vers des terrains adjacents (4 ha), en conservant et confortant la vocation de commerces de moyennes surfaces destinées à l'équipement de la personne et de la maison, services auto, restauration en cohérence avec les souhaits formulés par les habitants lors de l'enquête ménage et en complémentarité avec les commerces du centre Bourg.

Les objectifs poursuivis par la Communauté de communes pour l'aménagement de la zone sont les suivants :

- Organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques sur le territoire du Cœur de Chartreuse.
- Proposer une nouvelle offre commerciale à l'échelle de la communauté de communes en complémentarité avec celle du centre-ville.
- Ouvrir de nouveaux emplois à l'échelle de la commune d'Entre Deux Guiers, et du territoire du Cœur de Chartreuse.
- Développer sur le site de Champ Perroud et en continuité de la zone existante une offre commerciale d'environ 7 450 m<sup>2</sup> de surface répartie entre : 1250 m<sup>2</sup> pour l'agrandissement d'entreprises existantes ; 500 m<sup>2</sup> pour la restauration ; 5300 m<sup>2</sup> pour l'implantation de nouveaux commerces de moyenne surface.
- Améliorer l'image d'entrée de ville en bordure de la RD 520.
- Aménager le site dans le respect des objectifs de développement durable, notamment en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement.



L'opération d'aménagement se réalise avec deux permis d'aménager d'une surface totale de 26 735 m<sup>2</sup> (*plan en annexe 1*), décomposé comme suit :

- Surface du Permis d'aménager Nord : 15 569 m<sup>2</sup>
- Surface du Permis d'aménager Sud : 11 166 m<sup>2</sup>

L'opération d'aménagement porte sur un programme global de construction d'environ 7 450 m<sup>2</sup> SDP, réparti en 9 lots qui visent le développement de :

- 1250 m<sup>2</sup> d'agrandissement d'entreprises existantes
- 500m<sup>2</sup> pour la restauration
- 5300 m<sup>2</sup> pour l'implantation de nouveaux commerces de moyenne surface.

Les aménagements prévoient la réalisation :

- 8 650 m<sup>2</sup> de voirie
- 8 600 m<sup>2</sup> d'espaces verts.
- 1 600 m<sup>2</sup> de zone de stationnement (soit 113 places)
- 1 400 m<sup>2</sup> de bassins de rétentions
- et 1 510 m<sup>2</sup> noues paysagères.

La concession est conclue pour une période de 8 ans soit jusqu'au 13 Novembre 2022 (prise d'effet du contrat à la purge des recours des tiers et du retrait administratif du permis d'aménager).

Montant du bilan approuvé à la signature du contrat : 2 991 577 €HT

Montant de la participation du concédant approuvée :

- 229 000€ HT au titre de l'apport gratuit du foncier déjà acquis par la collectivité concédante (qui était la ville d'Entre Deux Guiers à la signature du contrat)
- 1 700 000 € HT au titre du rachat d'équipement public.

## 1.2 Arrêtés, délibérations et notifications prises sur l'opération

7 mars 2014	<b>Choix du concessionnaire</b>	Délibération de la commune d'Entre Deux Guiers et Approbation du choix de la société TERRITOIRES 38 en qualité de concessionnaire pour l'aménagement de la ZA CHAMP PERROUD.
12 mai 2014	<b>Contrat de Concession pour l'aménagement de la ZA de Champs Perroud</b>	Notification du territoire à TERRITOIRES 38 pour une durée de huit années.
3 juin 2014	<b>Arrêté de Transfert de compétences</b>	Arrêté inter préfectoral n° 2014154-0031 transférant la compétence d'aménagement de la Mairie d'Entre deux Guiers (E2G) à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (4C) pour l'aménagement de la ZA de Champ Perroud.
22 déc.2014	<b>Délibération du transfert de compétences par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse</b>	Délibération de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en date du autorisant le président de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à signer l'avenant n°1 au contrat de concession.
10 avril 2015	<b>Notification de l'Avenant 1 au contrat de concession Modification du Concédant</b>	L'avenant n° 1 à la concession d'aménagement, signé par l'ensemble des parties le 10 avril 2015 modifie : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le transfert du concédant de la Mairie d'Entre Deux Guiers à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,</li> <li>○ les modalités d'acquisitions foncières par le concessionnaire,</li> <li>○ les modifications des conditions suspensives au contrat</li> </ul>

## 1.3 Procédures d'autorisations administratives nécessaires à la conduite du projet d'aménagement.

23 mars 2012	<b>Etude d'impact</b>	Avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact.
11 juillet 2014	<b>Archéologie préventive</b>	Saisine des services régionaux d'archéologie (DRAC Rhône-Alpes) conformément à l'article R 523-9 du Code du patrimoine Envoi d'un courrier RAR en date du 11 juillet 2014. Projet non soumis

13 Aout 2014 <i>13 Nov 2014 (purge de tous recours)</i>	<b>Permis d'aménager</b>	Obtention des permis d'aménager nord et sud de Champ Perroud.
13 mai 2014	<b>Déclaration loi sur l'eau</b>	Le récépissé délivré par les services préfectoraux intègre des prescriptions spécifiques auxquels le projet et sa mise en œuvre devront répondre.
15 octobre 2015	<b>Transfert des Permis d'Aménager</b>	Délibération autorisant le transfert des PA Nord (PA038 155 14 20001) et Sud (PA038 155 14 20002) au profit de Territoires 38.



## 2 ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

### 2.1 SITUATION FONCIERE

- **Etat des acquisitions foncières**

- Le 23/11/2015 : Acquisition des parcelles appartenant à la commune d'Entre-deux-Guiers pour une surface totale de 25 705 m<sup>2</sup> et un montant de 163 201.39 € taxe à la valeur ajoutée sur la marge comprise, ou 160 000 € HT.
- Voir tableau exhaustif et plan des acquisitions en *annexe 2*.

- **Acquisitions de la Foncière Chabrières (NETTO)**

- Acquisition de la parcelle ZC 193 auprès de la Foncière Chabrières : la signature de l'acte aurait dû avoir lieu en 2016, mais la nature de la clause de non-concurrence imposée par le vendeur rendait impossible la future commercialisation de la zone de Champ Perroud.

Cette modification nécessitait de revoir le bail existant entre le vendeur et son locataire en place sur le reste de la parcelle cédée, qui n'a pas pu intervenir en 2016.

La cession de la parcelle ZC193 à Territoires 38 est donc intervenue en mai 2018. Cette parcelle permet le passage des réseaux de l'opération et donne l'accès sur la départementale au nord de la zone.

En accord avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, l'acte de vente a été régularisé avec un engagement de non concurrence (activité de vente au détail de produits alimentaires y compris de drive) sur toute la zone commerciale de Champ Perroud pendant une période de 30 ans.

- **Voirie départementale.**

- Un transfert de domanialité est à prévoir pour régulariser le changement de destination de la voie bordant le secteur Sud de la zone d'activité de Champ Perroud, ancienne RD 520, actuellement propriété du Département. Le transfert de domanialité publique se fera entre le Département et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse après la réalisation du tourne à gauche (TC4).

### 2.2 AVANCEMENT DES ETUDES

Pour rappel, le groupement de maîtrise d'œuvre, d'études géotechniques, d'architecte en chef et de paysagiste ALP'ETUDES / IMSRN / ESAU / ATELIER 21 / ATELIER VERDANCE a été désigné pour réaliser les études à partir de la mission PRO et pour mettre en œuvre la réalisation de l'opération.

Le dossier **PRO** avait été validé en 2015, les dossiers de consultations des entreprises (**DCE**) ont été établis fin 2015.

La consultation des entreprises pour les marchés de travaux s'est déroulée du 22/12/2015 au 01/02/2016, date de remise des offres.

## 2.3 AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le marché de travaux fait l'objet de 3 lots distincts attribués en 2016 :

- Lot 1 : Terrassements, réseaux et aménagements. Titulaire : EUROVIA ALPES
- Lot 2 : Mobilier et serrurerie. Titulaire : GONTHIER ESPACES VERTS
- Lot 3 : Espaces verts et bétons. Titulaire : ESPACES VERTS DU DAUPHINE

Les travaux sont phasés en 1 tranche ferme et 4 tranches conditionnelles.

Ce phasage permettait d'avancer les travaux en fonction de la commercialisation des lots.

- tranche ferme : aménagement de l'accès au secteur Sud pour desservir, réalisation de l'ensemble des réseaux structurants, viabilisation des lots 6, 7, 8, 9.
- tranche conditionnelle 1 : aménagement sur le secteur nord de l'espace entre les commerces existants et la noue, noue comprise, viabilisation des lots 4 et 5.
- tranche conditionnelle 2 : aménagement du reste du secteur nord, hors sortie côté Netto, viabilisation des lots 1, 2, 3.
- tranche conditionnelle 3 : aménagement de la partie centrale du secteur Sud (parking).
- aménagement et sécurisation de l'entrée au nord, côté Netto.

- **Travaux réalisés dans l'exercice 2016**

Les travaux ont démarré en avril 2016 avec la réalisation de la tranche ferme, soit l'accès au secteur sud, la réalisation de tous les réseaux structurants et la viabilisation du lot N°7 du contrôleur technique.

La tranche conditionnelle 1 a été affermie en septembre 2016, pour la réalisation du bassin d'eaux pluviales du secteur nord, la noue et la couche de structure des futurs voies et parkings entre la noue et les commerces existants.

Les lignes électriques aériennes ont été enfouies par ERDF, un nouveau poste de transformation électrique a été installé dans le secteur nord, rue de la Tournette, pour répondre aux besoins de la zone de Champ Perroud.

- **Travaux réalisés dans l'exercice 2017**

Afin de rendre la zone attractive et accélérer la commercialisation, la Collectivité a demandé à ce que l'ensemble des travaux soit réalisé sans attendre la commercialisation des lots. Les tranches conditionnelles No2, No3 et No4 ont donc été affermies le 9 octobre 2017 pour la réalisation de l'ensemble des travaux du secteur nord.

Les travaux du parking du secteur sud n'ont pas été engagés en phase travaux. Ce terrain est susceptible d'être commercialisé, tout ou partie.

Le chantier du secteur Nord a donc été engagé à l'automne 2017 avec l'assainissement et les plateformes de voiries.

- **Prévisionnel travaux de l'année 2018**

Il est prévu que l'ensemble du chantier soit finalisé avant l'été 2018 (hors parking Sud).

Les mois de janvier et février ont été consacrés à la préparation des différentes emprises.

Les bordures bois et enrobés sont prévus en mars et avril. Les finitions et plantations interviendront en fonction des périodes de plantation.

## 2.4 ETAT DE LA COMMERCIALISATION

Le projet prévoit la commercialisation de 9 lots. Certains lots sont mutualisables afin d'apporter plus de souplesse à leur commercialisation en fonction des surfaces et besoins souhaités par les porteurs de projets.

Les lots 4 et 5 ont la particularité d'être adjacents à des tènements construits. Leur commercialisation cible principalement des extensions des commerces et activités existantes.

La vente du lot n°7 a été signée en mai 2016 pour une activité de contrôle technique.

## 3 BILAN FINANCIER ET PLAN DE TRESORERIE

### 3.1 Budget prévisionnel

Le bilan de l'opération est décomposé comme suit :

Budget prévisionnel approuvé :	2 574 530 € HT
Nouveau budget prévisionnel :	2 201 664 € HT

<b>Dépenses réalisées au 31/12/2017 :</b>	<b>1 219 870 € HT</b>
dont 412 580 € HT en 2017	

<b>Recettes réalisées au 31/12/2017 : :</b>	<b>1 082 530 € HT</b>
dont 250 000 € HT en 2017 (versement de participation)	

Trésorerie de l'opération au 31/12/2017 : - 160 132 € HT

### 3.2 Commentaires sur les évolutions du bilan et du plan de trésorerie

	Bilan CRAC 2016	Bilan CRAC 2017	Evolution CRAC	Réalisé au 31/12/2017	Dont réalisé en 2017
<b>Dépenses</b>	<b>2 574 530</b>	<b>2 201 664</b>	<b>-372 866</b>	<b>1 219 870</b>	<b>412 580</b>
A- Acquisitions, libération des sols	255 468	209 760	-45 708	200 084	13 616
C- Travaux	1 556 362	1 364 341	-192 021	763 197	339 370
D- Honoraires	206 216	149 878	-56 338	66 632	4 922
E- Frais divers	47 000	44 500	-2 500	9 742	3 883
F- Rémunération T38	304 560	294 526	-10 034	141 577	34 100
G- Frais financiers	128 924	62 659	-66 265	38 638	16 689
H- Marge	76 000	76 000	0		
<b>Recettes</b>	<b>2 574 530</b>	<b>2 574 776</b>	<b>246</b>	<b>1 082 530</b>	<b>250 000</b>
K- Cessions	714 530	714 776	246	82 530	
L- Participation	1 860 000	1 860 000	0	1 000 000	250 000
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>373 112</b>	<b>373 112</b>		
<b>Trésorerie</b>				<b>-160 132</b>	

#### En dépenses :

- Libération des sols, acquisitions :

La dépense de 13 616 € HT en 2017 correspond en majorité au versement des taxes d'aménagement liées à l'obtention des 2 permis d'aménager. D'autres taxes sont également incluses dans cette somme : taxes foncières, redevances archéologiques.

Même si l'acte d'acquisition de la parcelle de la Foncière Chabrière a été signé en 2017, la somme a été versée sur le compte du notaire en 2016 (vente reportée suite au désaccord sur la clause de non concurrence sur la zone).

L'ensemble des ventes étant réalisé, aucune provision n'est conservée sur ce poste de dépense (hors taxes foncières).

- Travaux :

Les dépenses en travaux représentent 339 370 € HT en 2017, dont en particulier :

- 113 506 € HT pour la finition de la tranche ferme,
- 121 451 € HT pour les tranches 4 et 5,
- 90 336 € HT pour la tranche 4.

Il est prévu que l'ensemble des travaux s'achève à l'été 2018.

Par prudence, les travaux d'aménagement de la tranche conditionnelle 3 (parking sud) ont été décalés dans le temps.

La décision de réaliser ces travaux peut être différée pour :

- tenir compte de l'usage du parking de la partie Nord,
- permettre de répondre au mieux à la demande des futurs acquéreurs de parcelle .

Une provision d'environ 100 000€ HT est maintenue pour des travaux supplémentaires imprévus.

- Honoraires Etudes :

Les honoraires de 2017 correspondent aux rémunérations de la maîtrise d'œuvre, du SPS pour le suivi des travaux, ainsi qu'aux missions de coordination SPS.

- Frais Divers :

Les dépenses de 2017 correspondent aux frais de panneaux de commercialisation et aux insertions passées dans le Dauphiné.

Pour promouvoir le parc commercial, différentes actions ont été mises en place :

- Le panneau 4x3m en visibilité de la RD. Cette signalisation pourra être réactualisée.
- La plaquette de communication
- Présence au salon de la création et de la reprise d'activité du 21 octobre 2017 à Saint Laurent du Pont
- Une insertion dans les pages économiques du Dauphiné Libéré a été réalisée en février 2017, d'autres sont prévues dans le courant de l'année 2018.
- Des insertions dans les journaux consulaires Isère et Savoie seront également prévus en 2018 (Ex : Présence de la CCI Grenoble, Partenaires Savoie...)
- Une promotion est assurée par les sites Internet de la 4C et d'ELEGIA

Par ailleurs pour promouvoir le parc, il est proposé d'organiser l'inauguration des travaux en présence des élus, de la presse et des différents acteurs participants au projet...

- Rémunération concessionnaire :

Les dépenses de 2017 correspondent au forfait de rémunération annuel de concession, et à la rémunération proportionnelle aux dépenses et recettes.

La diminution de ce poste dans le bilan prévisionnel s'explique par la diminution du montant des travaux, la rémunération étant pour partie proportionnelle aux dépenses et recettes.

- Frais financiers :

Ce poste intègre la garantie financière d'achèvement obligatoire pour les opérations d'aménagement réalisées avec une procédure de permis d'aménager. Cette garantie est nécessaire pour autoriser la cession des terrains avant viabilisation des lots et finitions des travaux, selon l'article R.442.14 du Code de l'Urbanisme.

Il est prévu d'arrêter le paiement de cette garantie financière à l'achèvement du chantier (été 2018). Une attestation de fin de chantier sera demandée.

La 4C ayant décidé de régler la participation de l'opération en 2018, les frais financiers sont fortement diminués.

- Marge :

La marge contractuelle est de 76 000 € HT en fin d'opération.

Cette marge sera recalculée en fin d'opération en fonction du boni d'opération conformément au traité de concession.

### En recettes :

- Cessions :

Le lot No7 a été vendu en 2016 (centre Auto-Sécurité). Aucune vente n'a été enregistrée en 2017.

La grille de prix a été réadaptée en supprimant le poste aléa sur cession. Le prix moyen de vente est ainsi passé de 58,30€/m<sup>2</sup> à 48,30€HT/m.

- Participation du concédant :

Deux types de participations sont prévues au bilan :

- Participation pour le foncier : 160 000 €
- Participation pour réalisation d'équipements publics : 1 700 000 € (1 000 000 € déjà versés au 31/12/2017)

La collectivité a souhaité verser le solde de sa participation sur l'année 2018 en ayant recours à un emprunt. Ainsi, pour ajuster au mieux la trésorerie de l'opération et minimiser l'emprunt de la collectivité, il est proposé le versement en 2018 :

- De la participation sur le foncier : 160 000 €
- De la participation sur équipements publics : 375 000 €

### **Emprunt :**

Un emprunt d'un montant de 330 k€ était inscrit au précédent bilan. Toutefois, le versement des participations (535 000€) permet de réduire le montant de cet emprunt. Ainsi, un emprunt de 200 000 € à garantir par la Communauté de Communes sera mobilisé en 2018 pour l'opération et sera remboursé avec les cessions de terrains.

### **Trésorerie**

Au 31 décembre 2017, la trésorerie de l'opération est déficitaire de 160 132 €. Cette somme est supportée par les fonds propres de la SEM Territoires 38.

### **Il est proposé à la collectivité :**




- **d'approuver le présent compte rendu annuel et ses annexes dont le bilan financier et le plan de trésorerie pluriannuel,**
- **d'approuver le principe d'une garantie financière sur un emprunt de 200 000€ sur 3 ans.**



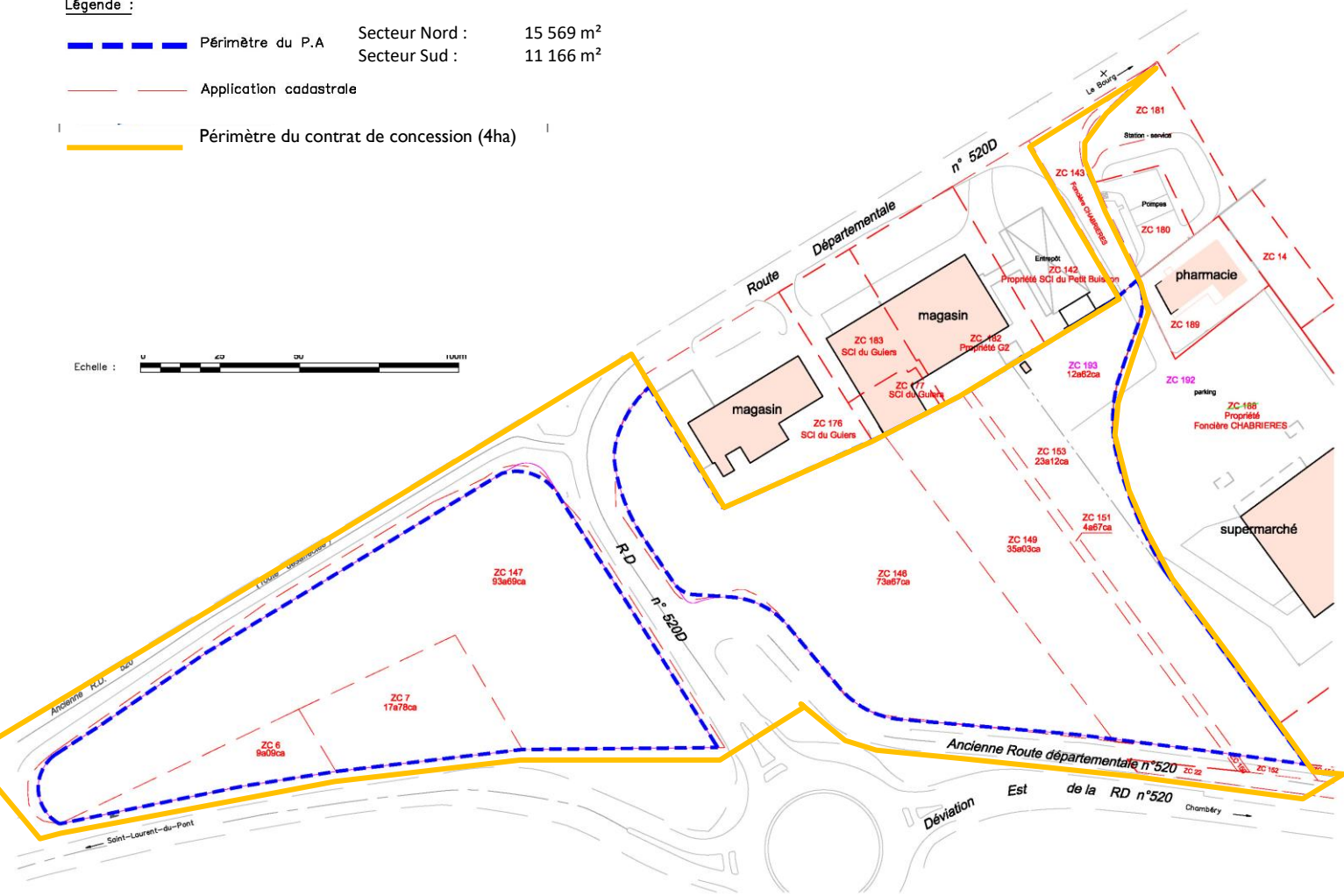
# ANNEXES

## 1- PERIMETRE DE LA CONCESSION ET DU PERMIS D'AMENAGER

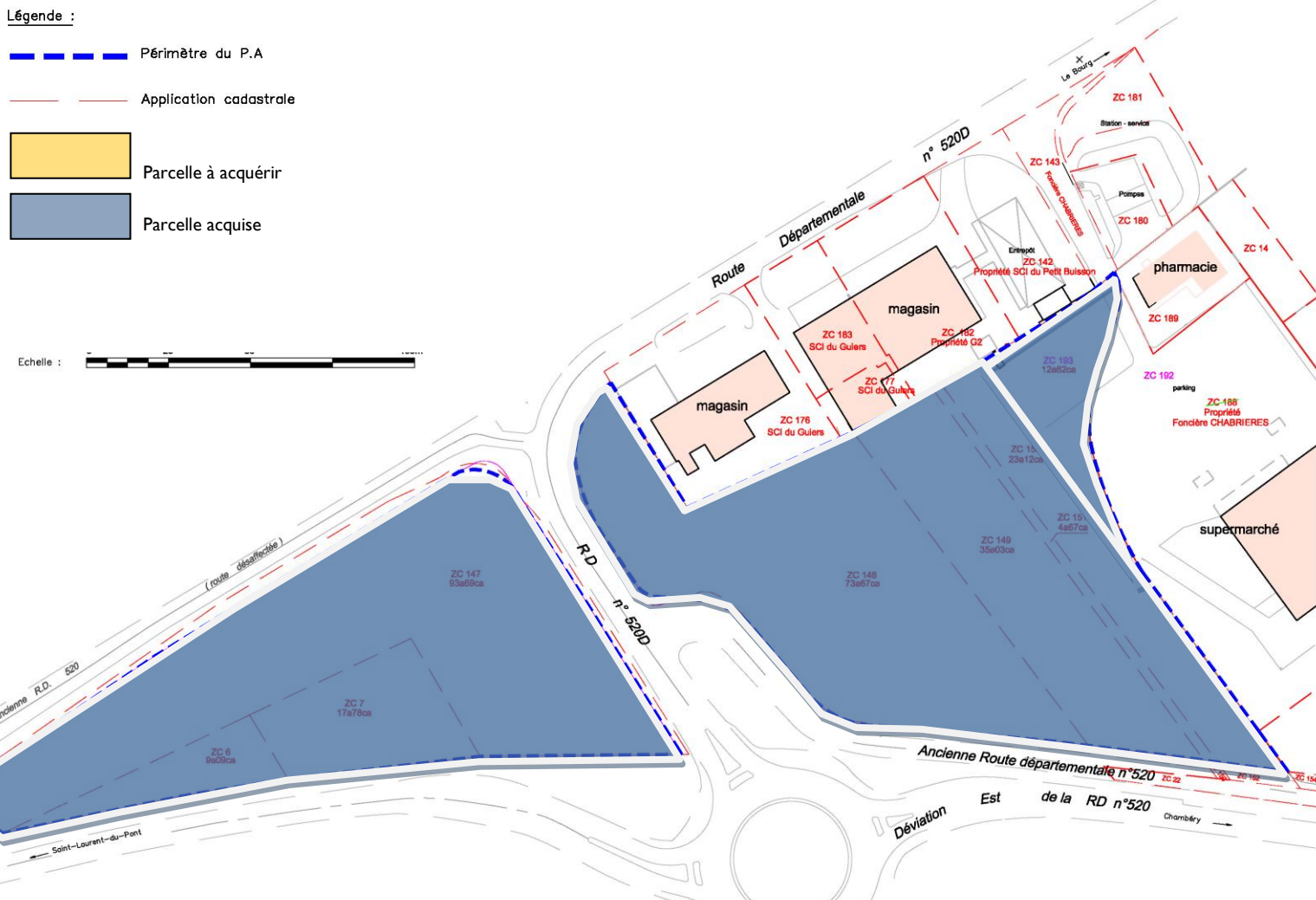
Légende :

-  Périmètre du P.A
  -  Application cadastrale
  -  Périmètre du contrat de concession (4ha)
- |                |                       |
|----------------|-----------------------|
| Secteur Nord : | 15 569 m <sup>2</sup> |
| Secteur Sud :  | 11 166 m <sup>2</sup> |

Echelle : 



● 2- PLAN ET ETAT DES ACQUISITIONS



N° PARCELLES ACQUISES	PROPRIETAIRE	SURFACES (m <sup>2</sup> )
ZC 6	E2G	909
ZC 7	E2G	1 778
ZC 146	E2G	7 367
ZC 147	E2G	9 369
ZC 149	E2G	3 503
ZC 151	E2G	467
ZC 153	E2G	2 312
ZC 193	Foncière Chabrières	1 262
		<b>26 967 m<sup>2</sup></b>

### 3- PLAN ET ETAT DES CESSIONS

**Légende :**

- Périmètre du P.A
- Application cadastrale
- Lot à vendre
- Lot actés

Surface cessible :  
 Secteur Nord : 7 430 m<sup>2</sup>  
 Secteur Sud : 8 513 m<sup>2</sup>

7 450 m<sup>2</sup> de surface de plancher

Géomètres-Experts  
 Ref. 7826/e1248c - 01/06/2015



LOTS à VENDRE				DATE ACTE
N°	Surface du lot en m <sup>2</sup>	Acquéreur		
1	2 525			
2	1 540			
3	1 210			
4a	(310)			
4b	(130)			
5a	150			
5b	780			
6	2 695			
7	1 175	SCI JEFARYO (M. LESCOUET)	Contrôleur technique	27/05/2016
8	890			
9	3 450			
<b>TOTAL</b>	<b>14 855</b>			

• 4- PLAN ET DECOUPAGE DES TRAVAUX D'EQUIPEMENTS PUBLICS

